

**VILLE DE PESSAC**

## **Accueil individuel familial**

Des assistantes maternelles agréées accueillent à leur domicile d'un à trois enfants maximum, sous la direction de deux infirmières puéricultrices, qui les accompagnent et assurent le suivi de l'enfant.

# L'accueil individuel familial municipal

Le Service d'Accueil Familial emploie des assistantes maternelles agréées qui accueillent à leur domicile d'un à trois enfants maximum, sous la direction de deux infirmières puéricultrices, qui les accompagnent et qui assurent le suivi de l'enfant (médical, alimentaire développement psychomoteur) d'une éducatrice de jeunes enfants, d'un psychologue et d'un pédiatre.

Ce mode de garde permet à l'enfant de vivre un accueil familial au domicile de l'assistante maternelle. L'enfant est initié en douceur à la socialisation notamment lorsqu'il se rend aux ateliers dans les locaux de l'accueil familial. Il rencontre d'autres enfants et d'autres assistantes maternelles et a accès à des activités en petits groupes : les ateliers «Gribouille».

Ce service assure la sélection le recrutement et la rémunération des assistantes maternelles ainsi que leur formation et leur accompagnement professionnel. Les assistantes maternelles sont rémunérées par le CCAS.

L'accueil familial à Pessac propose 124 places. Accueil des enfants du lundi au vendredi entre 7h et 19h.

## Attribution des places

### Accueils municipaux et associatifs collectifs, familial et crèche d'entreprise

Les places disponibles sont attribuées lors des commissions d'admission en fonction de priorités définies et contenues dans la charte d'accueil petite enfance.

### Autres lieux d'accueil (micro-crèches, hospitalière, entreprises de crèches...)

Les places sont attribuées de façon indépendante par chaque structure.

### Assistants maternels indépendants, maisons d'assistants maternels et gardes à domicile

Le choix relève de la liberté des parents.

courrier@mairie-pessac.fr

Ville de

05 57 95 63 61  
**PESSAC**

🕒 Lundi : 13h30-19h

Mardi au vendredi : 8h30-17h

Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h : uniquement les dépôts de dossier carte d'identité ou passeport, sur rendez-vous. / De 11h à 12h : uniquement les remises de passeports et cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS